

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2022

Présidence :	M. Alan TORSELLETTI
Présents-e-s :	Mmes Simone BOWMAN, Rachel BOURQUIN GUIDI, Josiane CHAIGNAT Bénédicte DE RAEMY, Cécile FOURNIER, Odette HABİYAKARE, Jennifer MEIER et Fabienne TRONO
	MM. Hervé BLANCHARD, Christian CHEYROUX, René GISIGER, Ivan MARTIGNONI, Michel MOUTON (Vice-président), Valentin SAVIGNY et Olivier SCHEIB
Conseil administratif :	M. Steve DELAUDE, Maire Mme Prisca WASEM et M. Fernand SAVIGNY, Conseillers administratifs
Secrétaire :	M. Jacques NIERLE
Excusé-e-s :	Mme Maude RAMAZZINA et MM. Marc DECURTINS et Stéphane HILTY
Procès-verbaliste :	Mme Véronique Preti

ORDRE DU JOUR

A. Adoption du procès-verbal et du compte rendu des décisions de la séance du 16 décembre 2021	2
B. Communication du Bureau du Conseil municipal	2
1. Démission de Mme C. Fournier	2
2. Démission de M. H. Blanchard.....	2
C. Communications du Conseil administratif	3
1. Informations diverses	3
a) Rapport annuel 2021 de Caritas	3
b) Mobility : prolongation.....	4
c) La grande p'tite poubelle verte.....	4
d) La campagne Zero Waste	4
e) Point de situation sur le Groupe scolaire	4
f) Bulle d'un court de tennis : point de situation	4
g) Local en gestion accompagnée	5
h) Les Moustiques.....	5
i) Spectacle Le Chat Botté	5
j) Bicentenaire – nouveau lieu	5
D. Propositions individuelles et questions.....	5
1. Serres délabrées au bord de l'Aire	5
2. Office de poste à la mairie de Bardonnex.....	6
3. Sirènes des ambulances françaises.....	6
4. Développement durable	6
5. Gourdes avec écusson de la commune	6

Le Président souhaite la bienvenue à l'assemblée, à qui il adresse ses meilleurs vœux pour l'année à venir, et excuse les absences de Mme Ramazzina ainsi que de MM. Decurtins et Hilty. Il salue la présence des membres du Conseil administratif. Il ajoute qu'il y a trois personnes dans le public. Il ouvre la séance à 20h.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

A. Adoption du procès-verbal et du compte rendu des décisions de la séance du 16 décembre 2021

Procès-verbal de la séance du 16 décembre 2021

Diverses coquilles sont signalées, directement corrigées dans le document final.

Ainsi modifié, le PV de la séance du 16 décembre 2021 est adopté par 14 voix « pour » et une abstention.

Compte rendu des décisions et délibérations de la séance du 16 décembre 2021

Le compte-rendu des décisions et délibérations de la séance du 16 décembre 2021 est adopté par 14 voix « pour » et une abstention.

B. Communication du Bureau du Conseil municipal

1. Démission de Mme C. Fournier

Le Président rappelle que Mme Fournier a donné sa démission pour le 21 janvier 2022, qu'elle siège donc pour la dernière fois au Conseil municipal ce soir. La Chancellerie a confirmé ce jour que M. Patrick Rellstab prêterait serment lors de la séance du 24 février 2022.

Il passe la parole à Mme Fournier.

Mme Fournier résume les raisons de son départ par des motifs privés qui ont réduit sa flexibilité et son temps pour le Conseil municipal, par le fait qu'elle a dû augmenter son temps de travail et ses responsabilités professionnelles, et aussi par le contexte politique pendant la pandémie, qui induit que des décisions sont prises par des institutions fédérales et cantonales seules, et que les responsabilités des Conseil municipaux ont diminué. S'ajoute aussi, pour Mme Fournier, un questionnement sur l'absence de règles de gestion des débats, qui lui semblent ne pas avancer. Elle a eu du plaisir toutefois à siéger dans des commissions, et à traiter de certains grands dossiers. Pour l'heure, elle fait partie du comité du Bicentenaire + 1 et se réjouit de poursuivre son engagement communal à ce niveau. Elle souhaite à ses collègues une bonne suite de législature. Elle remercie le Conseil administratif et l'administration également.

L'assemblée applaudit. Le Président la remercie pour son engagement depuis 2018 et lui souhaite également bonne chance pour ses projets privés et professionnels.

2. Démission de M. H. Blanchard

Le Président annonce que la Chancellerie a reçu l'annonce de la démission de M. Blanchard, qui sera remplacé par Mme Anouk Bellaoud le 24 février 2022.

Il passe la parole à M. Blanchard.

M. Blanchard signale que son mandat se termine le lendemain de cette séance, il ne participera donc pas aux prochaines séances de commissions du mois de février. Il va déménager dans une autre commune d'ici l'été, mais il a proposé de coupler sa démission avec celle de Mme Fournier, afin que les changements en commission s'effectuent en une fois, ceci, afin de garantir le bon fonctionnement du Conseil. M. Blanchard a exercé sa charge de Conseiller municipal avec enthousiasme, avec à cœur le bien être des habitants de la commune de Perly-Certoux. Il remercie les habitants et le Conseil municipal qui lui ont accordé leur confiance, ainsi que les collaborateurs et collaboratrices de l'administration, qui garantissent la qualité des prestations municipales et font un travail essentiel pour le bien vivre dans la commune. Il souhaite bonne continuation à tous.

L'assemblée applaudit. Le Président le remercie pour son implication depuis 2003 et lui souhaite également le meilleur pour la suite.

Le Président revient sur ces deux départs. Il remercie Mme Fournier et M. Blanchard pour leur engagement et les félicite de s'être engagés au niveau communal, qui est, selon lui, le plus beau mandat électif car il met en contact direct avec la population, même s'il peut conduire à des frustrations. Il réitère ses remerciements pour leur engagement sincère et dévoué et informe l'assemblée que les deux démissionnaires offrent l'agape qui suivra le Conseil.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

C. Communications du Conseil administratif

1. Informations diverses

a) Rapport annuel 2021 de Caritas

M. Savigny rappelle que Caritas est mandataire de la commune pour l'activité de service social de la commune. Elle a remis son rapport sur l'année 2021, dont M. Savigny donne lecture :

Durant l'année 2021, nous avons été sollicités dans 25 situations, dont 18 nouvelles demandes toujours par le biais de la ligne téléphonique qui fonctionne bien. Les personnes continuent à nous contacter et laissent leurs coordonnées. Elles sont rappelées rapidement par nos assistants sociaux qui peuvent alors répondre à leurs questions et préoccupations.

Cela se passe par téléphone, lorsque c'est possible, pour éviter tant que faire se peut les contacts. Ce n'est toutefois pas toujours évident, notamment lorsque les personnes ne maîtrisent pas les outils informatiques permettant de se transmettre des documents. Des rendez-vous sont alors agendés en « présentiel », soit dans nos locaux, soit au domicile en cas de difficulté de mobilité.

En tout, pour 2021, nos interventions ont touché 57 personnes, dont 20 enfants. Les adultes sont âgés de 22 à 99 ans ! Voici un rapide tableau récapitulant le type de problématiques rencontrées (plusieurs possibles par dossier) :

<i>Aide admin</i>	<i>5</i>	<i>Revenus trop faible</i>	<i>9</i>
<i>Assurance sociale</i>	<i>1</i>	<i>Santé</i>	<i>1</i>
<i>Endettement</i>	<i>4</i>	<i>Formation</i>	<i>4</i>
<i>Logement</i>	<i>7</i>		
<i>Dettes</i>	<i>4</i>		

La problématique la plus fréquente demeure le fait d'avoir des revenus trop faibles et semble d'être accentuée du fait de diminutions de revenus survenues à cause de la pandémie. Ceci a sans doute aussi influencé les difficultés liées au logement. A noter également plusieurs demandes concernant des formations, ce qui est une nouveauté.

Sur le plan financier, nous sommes intervenus dans deux dossiers pour un total de CHF 2292. — . Ces montants ont servi à : sauver un logement et assurer un camp de vacances estival à un enfant. A noter que la commune a aussi été sollicitée pour la prise en charge de cuisines scolaires.

Nous avons aussi distribué cinq cartes permettant l'accès aux épiceries sociales de Caritas, assorties cette année de CHF 320. — de bons.

Nous avons donné deux bons pour la banque alimentaire les « Colis du Cœur ».

Ci-dessous la fréquence des demandes auxquelles nous avons répondu durant l'année 2021 :

<i>janvier</i>	<i>1;</i>	<i>juillet</i>	<i>1</i>
<i>février</i>	<i>1</i>	<i>août</i>	<i>2</i>
<i>mars</i>	<i>5</i>	<i>septembre</i>	<i>3</i>
<i>avril</i>	<i>1</i>	<i>octobre</i>	<i>1</i>
<i>mai</i>	<i>0</i>	<i>novembre</i>	<i>1</i>
<i>juin</i>	<i>1</i>	<i>décembre</i>	<i>1</i>

Sur le plan collectif, nous n'avons pas reçu de demande pour organiser de séances sur la commune. Nous espérons pouvoir organiser à nouveau des séances de ce type au sein même de la commune car nous sommes persuadés de l'utilité de mesures préventives, notamment en matière de gestion de budget et de compréhension de notre complexe système d'assurance maladie.

M. F. Savigny rappelle que la commune avait souhaité mettre sur pied un atelier sur l'endettement à destination des jeunes notamment, car les cas de surendettement dettes que l'on constate à 30 ou 40 ans ont majoritairement leur origine dans des dettes contractées à 18-20 ans. Il est donc important d'aiguiller les jeunes pour leur éviter cet écueil. Mais, ce sujet n'a pas eu de succès avant la pandémie. La raison en est qu'il semble que participer à un tel atelier

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

revient à se doter de l'étiquette de personne endettée, même si l'invitation était aussi adressée aux personnes aidant une personne endettée. M. F. Savigny présente un tableau comparatif établi par Mme Preti, qui permet de voir l'évolution des interventions de Caritas depuis notre première année de convention, en 2018. Les interventions étaient plus élevées avant la pandémie ; l'ouverture de nouveaux dossiers augmente aussi, de même que le nombre de personnes touchées par dossier, avec ce paradoxe que M. F. Savigny relève : en 2020, en pleine pandémie, le nombre de dossiers ouverts était en baisse à 14, mais le nombre de personnes touchées était en hausse à 40 personnes, dont 13 enfants. Les problématiques majeures sont celles de revenus trop faibles et de l'endettement. M. F. Savigny signale les aides financières qui ont été apportées avec l'appui de Caritas, soit directement soit au travers d'institutions ou fondations, ainsi que par la commune, s'est élevée à CHF 10'392.20 (3 dossiers) en 2018, CHF 24'125.80 (4 dossiers) en 2019, CHF 6'386.- (4 dossiers) en 2020 et à CHF 2'292.- (2 dossiers) en 2021. M. F. Savigny conclut ce rapport en indiquant que la commune a reçu récemment, à leur demande, la nouvelle directrice de Caritas ainsi que la responsable de l'aide sociale. Les deux parties ont évoqué leur satisfaction du traitement de ce mandat.

Comme le Président demande si le tableau sera envoyé aux membres par e-mail, appuyé par Mme Bowman, présidente de la Commission des affaires sociales, M. Savigny répond que le rapport annuel et le tableau seront transmis à la Commission des affaires sociales. Il invite à utiliser le tableau, qui porte actuellement sur peu d'années, comme appui pour noter des tendances et décider d'intervenir avant que la situation ne se péjore.

b) Mobility : prolongation de sa présence sur le territoire communal

M. F. Savigny rappelle que l'an passé, l'exécutif avait informé sur le véhicule basé à Perly, qui coûtait à la commune un montant certain, en augmentation constante, dépassant sans doute la seule couverture des coûts effectifs de la société Mobility pour son véhicule. De plus, le coût de l'utilisation au km à charge de la commune, après participation des usagers, était plus élevé que le coût d'un taxi. En conséquence, la commune avait résilié le contrat au 31 janvier 2022. Mais, Mobility a contacté la commune pour demander si son véhicule pouvait rester sur son emplacement encore un an, sans frais pour la commune, hormis la mise à disposition gratuite de la place de stationnement. L'exécutif a accepté, sous réserve que la commune n'ait pas besoin de l'emplacement d'ici là.

c) La grande p'tite poubelle verte

Mme Wasem informe que cette campagne de valorisation du tri des déchets de cuisine vient de Carouge, qui avait fait installer une grande p'tite poubelle verte dorée de 3m50 sur la place de l'Octroi afin de communiquer sur l'importance de ce tri. Les déchets de cuisine sont précieux, d'où la couleur dorée. Carouge a souhaité mettre à disposition cet objet dans les autres communes, la Commission Environnement a été la première à manifester son intérêt. Cette grande p'tite poubelle viendra donc dans la commune, près de la mairie, au premier trimestre de cette année, avec des informations sur ces déchets, qui composent encore 30% de nos ordures ménagères.

d) La campagne Zero Waste

Mme Wasem rappelle que cette campagne a débuté au mois de novembre 2021 avec une série de 3 ateliers et des affiches proposant le geste du mois. Elle a débuté avec le marché de Perly-Certoux et les cabas réutilisables puis en décembre avec Nouvelle Graine et la petite poubelle verte pour, au mois de janvier, être porté par l'association Geneva total Wrestling (équipe de catch) pour les gourdes. Elle profite pour encourager chacun à venir avec sa gourde au Conseil municipal., Mme Wasem remercie les associations pour leur engagement enthousiaste. La campagne se poursuivra jusqu'au 200ème de la commune avec une affiche mensuelle et des informations dans les Pages jaunes.

e) Point de situation sur le Groupe scolaire

Mme Wasem indique que la publication sur la plateforme électronique pour les marchés publics (SIMAP) de la procédure relative à la rénovation du groupe scolaire, devrait être lancée dans le courant du premier trimestre. La situation sanitaire actuelle a provoqué un retard dans la planification, qui prévoyait cette étape à la fin de l'année dernière.

f) Bulle d'un court de tennis : point de situation

Mme Wasem informe que le Service Bâtiments et Infrastructures (SBI) a poursuivi l'analyse du chauffage pour la bulle qui doit, selon l'Office cantonal de l'énergie (OCEN), être chauffée par une énergie à 100% renouvelable. Parallèlement le club house qui a un indice de dépense calorique (IDC) trop élevé, doit être ramené dans les normes

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

en isolant son enveloppe externe, celui-ci n'ayant pas été pensé pour une utilisation hivernale. Il est actuellement chauffé avec une énergie fossile, soit le mazout, ce qui va à l'encontre du plan directeur des énergies qui a pour but de sortir des énergies fossiles. Les deux réflexions se poursuivent en parallèle pour répondre aux exigences de l'OCEN. Différentes possibilités doivent encore être analysées afin d'aboutir à une synergie optimale entre les deux modes de chauffage de ces infrastructures sportives.

g) Local en gestion accompagnée

Le LGA (Local en gestion accompagnée) est une prestation de la FASE. Ce local se trouve dans la petite chapelle au 1^{er} étage. Un groupe de jeunes, baptisé Neev-Juice, a signé une convention avec la mairie pour son utilisation, utilisation chapeautée par la FASE. Mme Wasem présente une photo qui montre ce local remis en état par les jeunes, qui souhaitent y faire des enregistrements et la promotion de jeunes artistes genevois. Le local est isolé pour éviter les bruits. Le groupe de jeunes a fait l'objet d'un article dans *le Trait d'Union* de novembre 2021, ainsi que d'un reportage sur Léman Bleu pour un travail consacré au hip-hop sur Genève.

h) Les Moustiques

Mme Wasem informe que le Jardin d'enfants des Moustiques a été fermé cette semaine, car le Covid a touché l'ensemble du personnel. Un nettoyage et une désinfection des locaux a été effectué pour permettre une réouverture dans les meilleures conditions la semaine prochaine.

i) Spectacle Le Chat Botté

La commission Enfance et Jeunesse a proposé aux écoliers un conte musical intitulé *le Chat Botté*, mis en place avec le concours de l'administration communale, qui s'est déroulé la veille de cette séance du Conseil municipal. L'Harmonie d'Avully accompagnait le conteur et a présenté les instruments en préambule. Un peu plus d'une soixantaine de parents et d'enfants étaient présents à ce spectacle, qui a duré 35 minutes. Deux jobs jeunes de la FASE étaient présents pour accompagner les enfants. Un spectacle bienvenu et une bulle d'air auditive en ces temps troublés, conclut Mme Wasem.

Mme Trono remercie tous les membres de la commission Enfance et Jeunesse, qui ont aidé à la bonne marche de ce spectacle, notamment au contrôle des pass sanitaires des adultes.

Mme Bowman revient sur le chauffage de la bulle. Elle se souvient qu'il avait été abordé les pellets et elle demande si ce type de chauffage est autorisé.

Mme Wasem indique que c'est une solution, mais il faut encore trouver le moyen que les deux infrastructures soient en synergie avec leur chauffage.

j) Bicentenaire – nouveau lieu

M. Delaude rappelle que 2022 sera l'année du Bicentenaire + 1, les choses avancent bien. Il a omis d'annoncer que le site de la fête a changé et que c'est la parcelle sur la Zone En Mouraz qui est retenue. Une séance avec les associations participantes est prévue jeudi 27 janvier.

D. Propositions individuelles et questions

1. Serres délabrées au bord de l'Aire

M. Gisiger demande si l'exécutif connaît le propriétaire des serres qui sont dans un triste état au bord de l'Aire et s'il est possible de lui demander de procéder au débarras dans cette zone.

M. Savigny répond que c'est prévu et précise que l'action de la commune est essentiellement liée à un aspect de sécurité pour les usagers des voiries publiques à proximité. Un courrier est en préparation. Il indique dans ce contexte que pour éviter que ce type de situation se reproduise, il souhaiterait dans l'idéal que l'autorisation de construire d'une nouvelle serre puisse être assortie d'une obligation de destruction à la fin de son exploitation, ce qui induirait la nécessité pour l'exploitant de doter annuellement une provision destinée à couvrir le coût de cette destruction. La dotation annuelle à cette provision serait déductible fiscalement pour l'exploitant. Car, pour M. Savigny, la situation

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

de ces serres délabrées et abandonnées est liée à celle du coût de leur élimination. Pour l'instant la législation ne permet pas de soumettre une autorisation à une telle condition.

2. Office de poste à la mairie de Bardonnex

M. Gisiger informe qu'à Bardonnex, la commune a décidé de prendre le service postal à la mairie dès avril 2022, avec un engagement d'une personne dédiée. La Poste participera financièrement que marginalement à cela. Affaire à suivre, comme le dit M. Gisiger, qui se dit passionné par cette affaire.

M. Savigny rappelle que la Poste bénéficie d'un monopole pour ces activités et devrait donc à ses yeux fournir ses prestations même sans rentabilité. Dans le cas évoqué, elle transfère le coût de ses prestations à la collectivité publique, ce qui n'est pas correct, estime M. Savigny.

M. Gisiger indique que d'autres communes font de même. Toutefois, il ne trouverait pas souhaitable que l'administration communale de Perly-Certoux prenne ce genre de tâches.

3. Sirènes des ambulances françaises

M. Martignoni revient sur ce serpent de mer, en recrudescence en fin d'année. Il lit un paragraphe d'un courrier de M. Poggia aux habitants, qui lui ont écrit en juin : « Nous avons depuis cette date, communiqué et expliqué que l'emploi des sirènes, dès le franchissement de la frontière, n'était plus indispensable et avons sensibilisé les partenaires français aux points que vous évoquez dans votre courrier. Ces efforts se poursuivent et une nouvelle série de discussion avec nos partenaires français aura lieu dans les prochaines semaines. Ces points figurent évidemment à notre ordre du jour. » M. Martignoni demande si la commune a eu connaissance de cette réunion.

M. Delaude rappelle que la commune a également écrit à plusieurs reprises à M. Poggia. M. Delaude en a également discuté de vive voix avec ce dernier. Le sujet a aussi été évoqué directement avec la Maire de St-Julien-en-Genevois, très à l'écoute. La situation est un peu compliquée car différents corps d'urgence sont concernés, et si les sirènes ne sont pas recommandées, elles ne sont pas interdites non plus. Il semble que les conducteurs d'ambulance préfèrent mettre feux bleus et sirènes à 3h du matin, pour éviter des soucis, et notamment de perdre leur permis en cas d'accident. Mais la commune ne lâche pas.

4. Développement durable

M. Cheyroux rappelle que le nom de la commission comportait les termes Développement durable lors de la précédente législature, qui ont disparu après l'adoption de la Charte du développement durable de la commune. Lors de cette première année de législature, où elle a mis un accent opérationnel sur les déchets, la Commission a pris la mesure de toutes les actions sur l'Environnement à conduire pour formaliser une politique communale de l'environnement. La commission consacrera 2022 à la formalisation de cette politique. Un rapport devait être présenté en fin d'année dernière, mais il est trop technique et trop détaillé, avec aussi de nombreuses questions ouvertes. Il informe donc que la commission axera la politique communale sur trois sujets : la biodiversité, les déchets et la pollution.

5. Gourdes avec écusson de la commune

M. Mouton rebondit sur ce sujet pour proposer que la commune fasse faire des gourdes avec l'écusson de la commune pour les Conseillers municipaux, afin de réduire les déchets. Ces gourdes pourraient être vendues aux habitants.

Mme Wasem remercie M. Mouton, mais dans l'idée du Zero Waste, il faudrait que les membres recherchent dans leur placard des gourdes non utilisées et la commune pourrait offrir un écusson à coller dessus, pour la rendre réutilisable et conforme à la proposition de M. Mouton.

Comme le Président demande s'il faut voter sur cette proposition, M. Savigny rappelle que les bouteilles en PET sont liées à la pandémie COVID-19, car avant celle-ci, des carafes d'eau et des verres étaient mis à disposition des conseillers municipaux sur leur table.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 20h51.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Le Président
Alan Torselletti

Le Vice-Président
Michel Mouton

Le Secrétaire
Jacques Nierlé